

VEO : de quoi parle-t-on ? Quelle réalité en ACM ?

SDJES 37

Dates

mardi 10 février ou jeudi 19 mars (9h00-17h00)

Lieu

SDJES – Cité administrative - 61 Avenue de Grammont 37000 TOURS

Public ciblé

Animateurs.rices auprès d'un public de mineurs.

Nombre de participant.e.s

20

Objectifs

- Connaître et savoir identifier les violences éducatives ordinaire ou « violences douces »
- Prévenir les différentes formes de violences éducatives ordinaires (VEO) en ACM.
- Connaître le cadre réglementaire et savoir l'appliquer.
- Echanger et questionner ses pratiques (modes d'intervention, posture...) en tant qu'animateur.rice.

Programme :

découverte de l'exposition de Fanny Vella

Définitions de VEO et rappel du cadre législatif : la « loi fessée »

World café : état des lieux des pratiques → ce qu'il faut cesser, conserver et créer.

Quelle différence entre la sanction et la punition ? Rappel du cadre réglementaire.

Echanges autour de cas pratiques concret : comment je réagis demain face à des VEO en tant qu'animateur.rice ?

Méthodes

Dans une démarche participative, les participant.e.s seront invité.e.s à vivre des temps de formation selon différentes méthodes actives :

Intervenante

DAMAS Elodie, formatrice aux métiers de l'animation.

elodie.sophie.despres@gmail.com / 02 54 88 71 09

Informations complémentaires

Possibilité de déjeuner dans la salle de formation aux heures de pause (frigo et micro-onde non accessibles). Toutes commodités accessibles à pieds ou voiture. Pas de parking privé sur place (possibilité de venir en transports ou stationnement dans la rue payant).

Inscriptions

Inscriptions soumises au nombre de places disponibles, une confirmation est envoyée par mail.

Lien :<https://framaforms.org/formation-veo-1759913810>